



Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022
à 19h30, au Polymatou à Bevaix

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative 2022-2023.
Nomination :
 - a) du président / de la présidente
 - b) du vice-président / de la vice-présidente
 - c) du / de la secrétaire
 - d) du / de la vice-secrétaire
 - e) de deux questeurs.
4. Nomination d'un membre à la commission des relations publiques en remplacement de Mme Nicole Vauthier, démissionnaire.
5. Nomination d'un membre à la commission sports – loisirs – culture en remplacement de Mme Nicole Vauthier, démissionnaire.
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la comptabilisation d'un préfinancement d'un montant de CHF 1'100'000.- pour la construction de la salle de sport et polyvalente de Gorgier.
7. Approbation des comptes 2021.
8. Informations du Conseil communal.
9. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme A. Hessler-Wyser, vice-présidente, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun·e. Elle annonce que M. J. Bergamin, président, s'est excusé pour des raisons de santé et qu'il regrette de ne pas pouvoir être présent pour cette dernière séance en tant que président.

1. Appel nominal

Mme D. Vantaggio procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

M. Jean Bergamin, président, excusé, non remplacé
M. Jean Panes, excusé, remplacé par M. Marc-Alain Langel
M. Daniel Bubanec, excusé, remplacé par M. Pierre-Alain Clerc
Mme Raphaëlle Javet, excusée, remplacée par Mme Nicole Humbert-Droz Laurent
M. Olivier Porret, excusé, non remplacé
Mme Christiane Wermeille, excusée, remplacée par M. Pierre Pringalle.

Présents : 38 membres sur 40 (Alain Kneuss démissionnaire), 37 votants, la majorité est à 19 voix.

Mme A. Hessler-Wyser demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Mme M. Tenot Nicati, au nom du groupe des Verts, souhaite mettre à l'ordre du jour une motion urgente en point 8 (motion du groupe des Verts demandant d'étudier la possibilité d'installer rapidement des panneaux solaires photovoltaïques verticaux le long de l'autoroute sur la commune de La Grande Béroche).

M. G. Huguelet-Meystre : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, on remercie le groupe des Verts pour la proposition de motion urgente. On comprend bien le sens de l'urgence qui est proposée ; néanmoins, on estime que cette urgence ne s'inscrit pas dans le calendrier qui est celui du traitement d'une motion. À savoir que le Conseil communal a une année pour traiter une motion et, quand bien même l'urgence serait traitée aujourd'hui, fondamentalement, le retour de la motion pourrait nous parvenir que dans une année, voire plus, comme on a pu le voir avec les précédentes motions. C'est donc plus sur une question de principe que sur une question en lien avec l'objet que le groupe PLR refusera dans sa majorité, mais pas à l'unanimité, la motion d'urgence. »*

M. J. Fehlbaum : *« Au nom de la minorité du groupe PLR, je m'exprime dans le sens inverse. À savoir qu'effectivement, le délai d'une année, c'est un délai théorique, qui est rarement tenu d'ailleurs, donc j'aurais tendance à dire qu'on reparlera d'ailleurs d'un délai d'une année tout soudain ce soir. Mais à titre personnel, je n'ai aucun problème de principe à accepter l'urgence, dans la mesure où, pour moi, le seul élément important et intéressant dans cette motion c'est qu'elle remettrait sur le tapis une proposition que nous avons faite aussi au niveau du PLR, à savoir entrer en discussion avec le plus gros propriétaire foncier que l'on a à La Grande Béroche, qui dispose d'un pourcentage non négligeable du territoire communal sous la forme de l'autoroute. Je pense que si l'urgence était acceptée, ou pas, c'est peut-être l'objet le plus important qui se cache derrière la motion, c'est-à-dire entrer en contact avec cet Office fédéral des routes dont l'infrastructure, non seulement pour un projet photovoltaïque, qui est technologiquement peut-être pas totalement possible d'ailleurs, mais il vaut la peine de l'étudier, mais peut-être aussi pour d'autres choses qui seraient intéressantes à faire pour cette commune. Donc moi, personnellement, je voterais l'urgence. »*

Mme M. Tenot Nicati : *« Suite à l'intervention de M. Fehlbaum, en fait, nous, le groupe des Verts, nous sommes tout à fait conscientes et conscients que l'urgence doit être acceptée par les deux tiers du Conseil général pour que la motion soit discutée après avoir été mise à l'ordre*

du jour et que cette acceptation semble aujourd'hui peut-être peu probable, soit. C'est peut-être une question de principe et c'est logique pour peut-être beaucoup d'entre vous, mais c'est dommage, car le monde qui nous entoure a fortement changé depuis le 30 septembre 2019, je vous invite fortement à voir le PV où la demande du PLR avait été traitée et nous les Verts n'avions pas accepté sachant que la réponse serait négative. Alors ça s'est passé, ça fait presque trois ans et si nous pouvions être un peu plus proactif·ve·s dans nos décisions, entre autres en ce qui concerne l'avenir énergétique de notre commune et notamment son approvisionnement en électricité. Ce que l'on n'a peut-être pas assez insisté dans notre motion on parle plutôt d'électricité, cela sera quand même pas mal, non ? Donc si l'urgence n'est pas acceptée, OK, mais nous aimerions mettre de toute façon notre motion à l'ordre du jour du prochain Conseil général, à savoir le 27 septembre prochain. Ce que nous craignons juste, dans ce cas, c'est que dans trois mois, le train soit passé et qu'il soit trop tard pour monter dans le wagon. Merci pour votre attention. »

- **Soumise au vote, la modification de l'ordre du jour est refusée par 13 contre, 21 pour et 3 abstentions.**

2. Correspondance

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture d'un courrier de M. Alain Kneuss concernant sa démission en tant que membre du Conseil général.

Le Groupement proposera au Conseil communal la nomination d'un·e conseiller·ère général·e remplaçant·e.

3. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative 2022-2023

Président·e	: M. Th. Rothen propose	Mme A. Hessler-Wyser (PS)
Vice-président·e	: Mme S. Noirat propose	Mme D. Vantaggio (les Verts)
Secrétaire	: M. G. Huguelet-Meystre propose	M. J. Fehlbaum (PLR)
Vice-secrétaire	: M. F. Nussbaum propose	Mme M. Petitpierre (Groupement)
Questeur·trice·s	: M. G. Huguelet-Meystre propose M. Th. Rothen propose	M. Yann Steiner (PLR) Mme Z. Nater (PS).

Aucune autre candidature n'étant proposée, les personnes ci-dessus sont nommées par applaudissements.

Mme A. Hessler-Wyser : *« Merci beaucoup. En temps normal, nous aurions procéder à un jeu de chaise musicale mais étant donné cette situation un peu étrange, je profite directement de l'occasion pour remercier chaleureusement Monsieur Jean Bergamin pour son engagement à la tête du Conseil général et je regrette qu'il ne puisse être parmi nous ce soir. Je tiens également à vous remercier pour la confiance que vous me faites en me confiant la présidence de ce Conseil pour l'année à venir. Je vais faire de mon mieux pour remplir cette mission et je compte également sur vous pour continuer dans une bonne entente et avec respect des avis de chacune et chacun. Nous avons vu lors de la dernière séance que l'intelligence collective nous rendait plus fort·e·s, je cite l'un de nos membres, et que nous avons la plupart du temps les mêmes objectifs pour l'intérêt de la population, même si parfois les moyens d'y parvenir provoquent quelques divergences. J'appelle donc des débats constructifs qui nous permettront de continuer sereinement à construire notre belle commune, dans un respect mutuel, entre nous mais également avec le Conseil communal qui fait un travail formidable et que je souhaite également remercier. Ceci étant dit, nous pouvons continuer avec notre ordre du jour. »*

M. H. Assumani : *« Madame la présidente, le Conseil communal voulait juste dire un petit mot pour remercier le bureau sortant, pour leur dévouement et le travail fourni pendant une année. Pour cela, on a un petit cadeau pour le bureau sortant. »*

4. Nomination d'un membre à la commission des relations publiques en remplacement de Mme Nicole Vauthier, démissionnaire

M. Th. Rothen, au nom du groupe Socialiste, propose **Mme Yasree Essoo (conseillère générale suppléante PS)**, qui est applaudie par l'assemblée.

5. Nomination d'un membre à la commission sports – loisirs – culture en remplacement de Mme Nicole Vauthier, démissionnaire.

M. Th. Rothen, au nom du groupe Socialiste, propose **Mme Marion Cuche (PS)**, qui est applaudie par l'assemblée.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la comptabilisation d'un préfinancement d'un montant de CHF 1'100'000.- pour la construction de la salle de sport et polyvalente de Gorgier

Mme A. Hessler-Wyser : « *Je pense que ce point étant intimement lié aux comptes du point 7 de l'ordre du jour, nous devrions ouvrir le débat et sur les comptes et sur cette question de préfinancement. Une fois les débats clos, je vous propose de voter les deux arrêtés l'un après l'autre. Est-ce que cela vous convient de procéder ainsi ?* »

L'assemblée est d'accord avec la proposition faite par la présidente.

M. Th. Pittet : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, effectivement, vous avez devant vous un chef du dicastère des finances qui est plutôt heureux. J'ai l'impression que je me répète par rapport à l'année passée, finir une année comptable avec un excédent de recettes c'est toujours une bonne nouvelle à partager et à expliquer lors de cette séance des comptes pour le Conseil général. L'année dernière, je vous ai dit que nous avions la dernière possibilité, j'avais pris une image de film d'aventure où on pouvait finalement effectuer le dernier préfinancement grâce à l'excédent de recettes de l'année comptable 2020 et, cette année, voilà que le Conseil communal vient à nouveau vous proposer de faire un préfinancement. Quel est ce retournement de situation ? Il est relativement simple. Avec la nouvelle période législative cantonale, le Grand Conseil a pris du retard dans le traitement de la LFinEC (Loi sur les finances de l'État et des communes) et sa modification n'est arrivée sur la planche à travail du Grand Conseil qu'en avril de cette année. Le Grand Conseil a décidé effectivement de modifier cette LFinEC sur une proposition du Conseil d'État et notamment avec la suppression des préfinancements. Il s'est avéré que le Grand Conseil, dans sa grande sagesse, a choisi de ne pas suivre le Conseil d'État et de ne pas supprimer ces préfinancements. La LFinEC est entrée en vigueur au 1^{er} juin 2022, ça on vient de l'apprendre, on l'a même appris après qu'on vous ait envoyé ce cahier des comptes, mais avec cette conservation des préfinancements. Raison pour laquelle aujourd'hui, vous êtes tout à fait légitimes pour accepter un préfinancement de CHF 1,1 million tel qu'il vous est proposé à ce point 6 de l'ordre du jour. Ce préfinancement, vous l'avez vu dans le rapport, permettra de réduire les charges d'amortissements liées à l'investissement de la salle de sport et polyvalente de Gorgier qui est actuellement en construction et dont le montant, pour diverses raisons qui ont déjà été expliquées par votre autorité, a pris l'ascenseur depuis le projet initial qui avait été initié par la commune de Gorgier. Un préfinancement de CHF 1,1 million qui va quasiment amener notre excédent de recettes, donc notre bénéfice à, pas dire zéro, mais quelques dizaines de milliers de francs, et on sera à l'équilibre au bouclage des comptes. On est obligés de passer par cette votation de préfinancement avant la votation des comptes puisque, effectivement, l'arrêté des comptes sera modifié en fonction de votre décision, si oui ou non vous acceptez ce préfinancement de CHF 1'100'000.-. Voilà pour cette première partie. Pour la partie des comptes, je pense que le travail qui a été fait par le Service des finances et les compléments ajoutés par le Conseil communal sont relativement clairs. Si vous avez eu le temps et pris le temps de lire le rapport, vous en savez autant que nous, autant que moi. Cela dit, il peut y avoir des questions, des incompréhensions, des choses qui ne sont pas tout à fait claires, et bien sûr que le Conseil communal, et peut-être même avec l'aide de*

M. Sandro Tamburini, notre chef du Service des finances, répondra à ces questions lorsque l'on parcourra tous-toutes ensemble le cahier des comptes. Merci pour votre attention. »

M. J. Fehlbaum : *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour sa proposition de préfinancement et l'acceptera à l'unanimité. Pour mémoire, le bilan de notre commune de La Grande Béroche présente, pour toute dernière ligne de son bilan détaillé, un excédent du bilan de plus de CHF 26 millions et demi, lequel sert essentiellement de couverture d'éventuels déficits futurs ainsi que de matelas pouvant servir à améliorer notre notation en tant que créancier auprès de tous nos actuels et futurs prêteurs. Et si nous n'acceptons pas ce préfinancement, ce CHF 1,1 million viendrait juste grossir encore cette ligne. Le préfinancement est assurément une nettement meilleure idée. Même si ce n'est pas notre outil financier préféré, car il peut être l'objet de très longs délais entre le moment de l'affectation des fonds et celui de leur utilisation. Comme outil de relance économique, il s'apparente plus à la tortue qu'au lièvre. Relativement aux comptes, le groupe PLR remercie le chef du dicastère ainsi que le Service des finances pour leur rapport extrêmement détaillé sur les comptes 2021, dont le dossier est probablement le plus complet que nous ayons reçu depuis la création de La Grande Béroche. Le groupe PLR acceptera ces comptes à l'unanimité également. Nous notons en outre que notre exécutif a décidé de reporter au Conseil général de septembre le traitement de notre motion d'il y a exactement un an moins un jour. Je sais que notre Règlement général de commune donne une année pour le traitement d'une motion, aussi, vous me rétorquerez que notre exécutif n'est pas encore en retard. Je voudrais juste rendre attentive notre autorité législative que le montant du préfinancement que nous allons accepter au point actuel de l'ordre du jour correspond, ni plus ni moins, à environ trois points d'impôts. Merci pour votre attention. »*

M. Th. Rothen : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce soir je prends souvent la parole, mais étant donné que l'autre représentant du parti Socialiste à la commission des finances ne siège pas ce soir, il me revenait de vous exprimer l'avis du groupe. Concernant le préfinancement, le groupe Socialiste appuiera la demande qui s'inscrit pleinement dans la logique retenue pour les comptes 2018 avec trois millions alloués au préfinancement de la salle de gymnastique de Bevaix et pour les comptes 2020 avec un préfinancement d'un million et demi pour les vestiaires et la buvette des Murdines. Tous ces préfinancements ont pour objet de réduire les dépenses futures de notre commune et sont tous affectés à de gros investissements dont la réalisation ne fait aucun doute. Concernant les comptes qui nous sont présentés ce soir, le groupe Socialiste a pris connaissance des comptes 2022 et se réjouit du résultat comptable non sans toutefois mettre en évidence quelques éléments : les charges d'exploitation sont maîtrisées par rapport au budget et nous en remercions le Conseil communal. Les revenus d'exploitation, notamment ceux relatifs aux recettes fiscales, sont finalement bien supérieurs aux chiffres présentés dans le budget. Rappelons-nous toutefois que les revenus fiscaux sont tributaires de quelques contribuables et que leur évaluation reste à chaque fois un pari risqué à faire lors de l'exercice budgétaire. Cependant, même si le résultat des activités d'exploitation est bien meilleur qu'attendu au budget, il reste déficitaire de CHF 514'000.- alors que ce résultat était bénéficiaire durant toutes les premières années de notre commune. Avons-nous dépassé un point critique ? Finalement, le bénéfice de CHF 1'171'000.- est principalement dû aux revenus extraordinaires générés par des prélèvements à des réserves, réserves qui avaient été prudemment constituées pour nous éviter de devoir annoncer un déficit ce soir. En conclusion, ce soir nous avons décidé de constituer une nouvelle réserve de préfinancement de CHF 1'100'000.-, soit un montant pratiquement équivalent à ce que nous avons prélevé dans nos différentes réserves en 2021. La situation est parfaitement saine mais gardons-nous de tomber dans l'euphorie. Enfin, nous ne souhaitons pas ternir la belle et chaude soirée que nous passons mais, les inconnues qui planent sur notre Cercle scolaire devraient nous inciter encore plus à la retenue. Que se passera-t-il en cas de fusion entre les communes de Cortaillod, Milvignes et Boudry ? Les gros investissements consentis pour la rénovation des Cerisiers seront-ils réellement partagés comme prévu ? Pour conclure, nous remercions le Conseil communal, le chef du Service des finances et toute l'équipe de l'administration pour le travail effectué durant l'année 2021. »*

M. P. Pringalle : *« Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la comptabilisation d'un montant*

de CHF 1,1 million pour la construction de la salle de sport et polyvalente de Gorgier. Nous sommes convaincu·e·s que c'est une bonne décision de profiter de ce préfinancement car il permettra de dégager des ressources pour d'autres financements indispensables dans les prochaines années. Le groupe des Verts se prononcera favorablement. »

Mme M. Tenot Nicati : « Après avoir apprécié le rapport de préfinancement, le groupe des Verts a parcouru et apprécié le rapport des comptes 2021 à sa juste mesure. Nous remercions le Conseil communal pour la clarté de ce rapport, en passant, merci pour le glossaire ! Les écarts aux prévisions sont bien explicités, la proportion des investissements réalisés augmente gentiment et, surtout, 92% des objets sur la liste des investissements 2021 ont fait l'objet de dépenses, ce que nous estimons très positif. Nous souhaitons au Conseil communal de continuer au mieux dans cette direction et de pouvoir, même et surtout en cas de forte tempête, gérer avec doigté l'argent qui lui vient du contribuable. Le groupe des Verts approuvera les comptes 2021 à l'unanimité. En vous remerciant pour votre attention. »

Mme M. Petitpierre : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement, après une lecture rigoureuse des comptes, acceptera ces derniers et surtout remercie le Conseil communal pour la préparation de ce rapport. Concernant le préfinancement, le Groupement est d'avis qu'il faut, tant que cela est possible, saisir cet outil profitable et il acceptera le préfinancement. »

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, j'aimerais notamment, au nom de la commission financière, remercier le Conseil communal qui, cette année, pour la présentation des comptes a fait un effort. Nous avons une table des matières, des numérotations de pages qui vont faciliter notre travail dès maintenant. »

Mme A. Hessler-Wyser passe en revue le tableau récapitulatif qui se trouve de la page 17 à la page 24 dans le rapport des comptes 2021. Aucune remarque n'est faite.

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté concernant le préfinancement.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la comptabilisation d'un préfinancement d'un montant de CHF 1'100'000.- pour la construction de la salle de sport et polyvalente de Gorgier est accepté à l'unanimité.**

7. Approbation des comptes 2021

Se référer au point 6 pour la discussion concernant ce point.

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté comprenant l'octroi du préfinancement du point 6 de l'ordre du jour.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2021 est adopté à l'unanimité.**

8. Informations du Conseil communal

M. H. Assumani : « Merci Madame la présidente, j'ai quelques informations à donner. Comme vous le savez, le Conseil communal va aussi procéder à son changement de bureau à la fin du mois pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Voici sa nouvelle composition :

Président : M. M. Rognon (Groupement)
Vice-président : M. T. Egger (PS)
Secrétaire : M. F. Del Rio (PLR)
Vice-secrétaire : M. Th. Pittet (PLR)
Membre : M. H. Assumani (PS).

Je profite de l'occasion pour vous annoncer que l'on va devoir mettre une séance supplémentaire pour le Conseil général. La date choisie est le 14 novembre. C'est une séance pour essayer de mettre tous les points qu'on a en prévision du budget 2023 comme ça, ça nous permet de commencer tout de suite les projets en 2023. J'ai aussi une information concernant le projet MAÉ. Comme vous le savez, le Conseil communal, dans sa séance du 1^{er} décembre 2021, a décidé de répondre positivement à l'appel du Canton pour le projet pilote MAÉ. La Grande Béroche a donc déposé un dossier qui a été retenu. Le COPIL s'est composé ainsi :

- Marika Kreis, cheffe de projet
- Laurent Schüpbach, directeur des Cerisiers
- Hassan Assumani, chef dicastère jeunesse
- Agnès Schlüchter-Boillat, directrice des structures parascolaires.

Ce COPIL a déjà travaillé pendant cinq séances jusqu'à ce jour pour parler de l'avancement du projet. Aujourd'hui, il y a aussi des groupes de travail qui traitent de ces points-là : il y a des groupes de travail pour l'école en continue, pour les repas, pour les activités. C'est là qu'on a un petit souci au niveau des activités, on a essayé de faire appel aux sociétés locales de notre commune, mais étant donné qu'aujourd'hui on a un souci avec le financement de ce projet, ça reste un projet pilote mais on doit quand même continuer à travailler. On va devoir se rendre dans les communes voisines pour avoir des sociétés qui veulent travailler avec nous pour mettre en œuvre ce projet pilote. Le collège qui a été choisi pour ce projet pilote est celui de Bevaix, là où l'on est actuellement. Ce collège compte 260 élèves, les autres collèges en ont plus et on voulait en fait choisir un collège où il y a moins d'élèves pour pouvoir avancer dans ce projet. C'est un projet qui n'est pas obligatoire pour les parents. Le seul problème que l'on a aujourd'hui c'est le financement et celui-ci est au niveau du Canton. La première séance qui a eu lieu pour ce projet date de début mai et il y aura une deuxième séance concernant le financement et la révision de la LAE, qui est une loi qui règle l'accueil de la petite enfance. Je vous ai dit ces quelques mots pour vous informer de l'avancement de ce projet. Pour le moment, c'est toujours un projet pilote, un projet sur papier et actuellement ni le Canton, ni le COPIL ne sait où l'on va mais on attend quand même le mot du Canton pour pouvoir avancer dans ce projet. La dernière information concerne la séance que l'on a eue la dernière fois, concernant la mise en place d'une commission « Enfance et Jeunesse ». Lors de la séance du 30 mai dernier, vous avez décidé d'instituer par un arrêté une commission législative « Enfance et Jeunesse ». Cet arrêté est soumis au délai référendaire et devra être sanctionné par le Conseil d'État. Ce délai référendaire va jusqu'à 13 juillet si je ne me trompe pas. De ce fait, cette commission ne pourra être constituée formellement qu'à la fin du délai référendaire et après modification du Règlement général de commune. Normalement, la commission des règlements est en cours de travail par rapport à cela. Nous avons consulté le bureau du Conseil général et on a décidé, avec l'entente du bureau, de pouvoir nommer cette commission, que ce soit une commission du Conseil communal, afin de commencer le travail en attendant le délai référendaire et le Règlement général de commune. Pour cela, je demande aux chef-fe-s de groupe de me donner les noms des personnes qui vont faire partie de cette commission. Cette commission sera d'abord une commission du Conseil communal, mais qui sera, une fois le délai référendaire passé et le règlement modifié, une commission du Conseil général. Pour cela, à la fin de la séance, je demande aux chef-fe-s de groupe de passer vers moi pour me donner les noms et après on pourra convoquer la commission le plus vite possible pour avancer dans ce dossier qui nous tient tous-toutes à cœur. C'est un dossier que tout le monde attend et c'est bien que l'on puisse démarrer les travaux d'ici la rentrée d'août. Merci pour votre attention. »

M. Th. Pittet : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, juste un petit mot pour vous dire que jeudi dernier nous avons vécu notre deuxième Apéro&Co de La Grande Béroche, qui a rencontré un certain succès. En fait, je vais parler un peu au nom de la TEE puisque c'est cette commission là qui est responsable de ces Apéro&Co. Il y avait entre 60 et 70 participant-e-s, deux conférencières qui ont parlé de l'économie de proximité et de l'économie circulaire avec un long moment d'échanges autour d'un apéritif dînatoire qui s'est très bien passé, au soleil. Tout cela pour vous dire : n'hésitez pas à vous inscrire à la prochaine séance qui aura lieu le mercredi 7 septembre. Le lieu n'est pas encore défini mais on parlera de projets communaux, donc c'est principalement mes collègues qui prendront la parole et ce sera surtout un moment pour permettre aux entreprises et aux entrepreneur-euse-s de*

La Grande Béroche de se présenter, autour, bien sûr, d'un apéritif dînatoire. Donc, notez cette date. Merci pour votre attention. »

M. M. Rognon : « Trois interventions très courtes pour ma part. Je souhaitais remercier les membres du législatif qui ont participé à la balade touristique et gourmande le 11 juin. Aussi, merci aux courageux·ses qui se sont levé·e·s après Festi'neuch pour participer à cette balade, c'était fort sympathique. Seconde intervention, le Conseil communal souhaite vous faire part de son inquiétude quant à la gestion financière des projets. Actuellement, les prix sont à la hausse, on a des offres qui sont courtes dans le temps, c'est difficile d'en établir les budgets et on risque fortement d'avoir des dépassements. On essaie d'endiguer cette problématique, mais cette problématique nous dépasse tous·toutes. Je pense que même vous de manière privée, vous avez pu constater une certaine augmentation de prix, donc la commune ne fait pas exception à cette augmentation. Donc à l'avenir, et par mesure de précaution, il a été décidé d'ajouter aux arrêtés que l'on prendra une clause d'indexation des prix pour ce genre de renchérissement. Et dernière petite interpellation, cette fois, le Conseil communal souhaite faire part de son étonnement. Peut-être que vous l'avez vu mais, ce matin, un article est paru dans ArclInfo concernant le plan de quartier Roncinier. J'ai été contacté jeudi passé par un journaliste d'ArclInfo, étonné par la manière de procéder. Selon l'article, il y a eu une opposition signée par 30 membres de votre autorité, alors que le 30 mai dernier, M. Schumacher avait lancé une interpellation pour laquelle personne n'avait demandé de débat. On a l'impression en fait que l'on est une autorité fermée à la discussion parce que nous avons déjà donné une information le 17 mai de l'année passée, pas de réaction. Nous avons écrit dans le Comm'à la Une ce que nous allons faire, pas de réaction. Mise à l'enquête, interpellation de M. Schumacher, pas de réaction. Et, en fait, on se fait contacter par la presse. On trouve un petit peu dommage que le seul moyen de communiquer avec l'exécutif soit la presse, surtout venant de la part de votre autorité. Après, tout est relatif. Merci. »

M. T. Egger : « Pour rebondir sur les propos de M. Rognon, par rapport à l'augmentation des prix, effectivement, comme vous le savez, votre autorité a voté un crédit de CHF 7'300'000.- le 21 février pour la salle de sport et polyvalente. Les entreprises sont à pied d'œuvre, le Groupe VonArx a déjà tout démoli, le contrat ici en tant que tel a été fait en bonne et due forme avec l'entreprise en question. Par contre, pour les autres entreprises qui sont engagées dans ce projet d'importance, vous imaginez bien que nous sommes sollicités par une augmentation des prix de leur part. À notre niveau, nous pouvons réagir au niveau de la loi, c'est pour cette raison que, de toute façon, la SIA numéro 124 prévoit effectivement une indexation des prix relatifs aux prix des matières premières. On parle de 5% des coûts, donc sous-entendu, dès le moment où l'on a une augmentation ou une diminution, je vous laisse imaginer dans quel sens ça va, on doit entrer en matière dans la mesure où les contrats SIA faits en bonne et due forme le précisent. On préfère vous avertir avant. Pour l'instant, peu a été dépensé sur ces CHF 7'300'000.- mais, par contre, ce qui est bien clair, c'est, qu'à priori au vu des informations que l'on a actuellement sur le renchérissement des prix des matières premières, les entreprises vont faire valoir cette augmentation de prix. On va être très attentifs, on va contrôler, etc. mais, ma foi, les entreprises en question, 5%, celles qui travaillent dans le bâtiment le savent d'ores et déjà, pour certains coûts des matériaux, les 5% sont déjà dépassés. Le gros œuvre va intervenir d'ici deux-trois semaines, ensuite on peut peut-être s'attendre à un cassement des prix d'ici l'automne ou la fin de cette année, on verra bien. Mais les contrats que l'on signe actuellement prévoient cette indexation comme l'a précisé M. Rognon pour ce cas-là. Encore une autre information peut-être, par rapport à la salle de gym de Bevaix, comme vous le savez certainement, demain soir, ici même à 20h00, il y a une présentation publique à la population. Le but est de présenter le projet, projet que vous connaissez toutes et tous, les plans n'ont pas changé, on les a juste affinés, suite à quoi le permis de construire suivra certainement à la sortie de l'été. Bien entendu vous serez informé·e·s de tout. Merci pour votre attention. »

9. Résolutions, interpellations et questions écrites

Interpellation

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'interpellation déposée : **Mise en zone de rencontre de la traversée de Montalchez : À quand les travaux ?**

« Le 14 septembre 2020, un rapport du Conseil communal a été présenté au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 200'000.- pour la mise en zone de rencontre de la traversée de Montalchez sur la RC2125. Un arrêté concernant le crédit d'engagement nécessaire a été voté et accordé à la même date. Le montant relatif à ces travaux figure au budget 2021, dans la rubrique des budgets d'investissements. Voici quelques extraits dudit rapport, et nos commentaires y relatifs :

« On peut donc légitimement se demander si l'État compte un jour tenir la parole donnée à l'époque et concrétiser l'évitement tant attendu. » Presque deux ans après la présentation de ce dossier, la question pourrait être retournée au Conseil communal.

« Les travaux, effectués par étapes, devraient durer un peu plus de deux semaines. » Fort bien, mais encore faudrait-il qu'ils commencent.

« La population du village de Montalchez attend depuis de nombreuses années une amélioration de la situation s'agissant de la sécurité et des nuisances en lien avec le trafic qui emprunte quotidiennement ce tronçon de route cantonale. » Et ladite population attend depuis deux ans que les travaux nécessaires soient entrepris ! Le 2^e été depuis le vote de l'arrêté du ballet des camping-cars et autres véhicules est maintenant entamé, sans que les aménagements, pourtant votés, n'aient été réalisés.

« Aujourd'hui, il est nécessaire d'apporter une réponse concrète à la préoccupation légitime des habitant·e·s de Montalchez face aux nuisances et à l'insécurité liées au trafic. » Cela était vrai en 2020, et l'est toujours aujourd'hui.

« Accepter la réalisation de ce projet c'est également montrer au Canton que le problème est extrêmement sérieux et que la Commune de La Grande Béroche a utilisé sa marge de manœuvre pour essayer de « limiter les dégâts », en attendant. » Le problème était jugé extrêmement sérieux par le Conseil communal en 2020, il ne l'est pas moins aujourd'hui.

Nous nous interrogeons sur ce dossier. Une date de commencement des travaux est-elle enfin prévue ? Pour quelles raisons les travaux ne sont-ils pas encore, sinon réalisés, du moins commencés, sachant que le projet avait été validé par les différentes autorités cantonales concernées ? Interpellateurs : Marika Kreis, Marion Cuche, Zoé Nater, Laurent Affolter, Domenico Camarda, Jacques Reift, Thierry Rothen. »

M. F. Del Rio : *« Merci pour le rappel des arguments que le Conseil communal a rédigés, que j'ai rédigés moi-même d'ailleurs, ils sont toujours vrais aujourd'hui, bien sûr. Ils restent valables mais juste un petit rappel de la situation : premier été 2020 : Covid, avec des situations totalement inédites avec une fréquentation particulière du Creux du Van et des différents accès qui y mènent avec une interrogation qui a eu lieu non seulement au niveau des Communes impactées, aussi bien la nôtre, mais également de l'autre côté de la frontière, c'est-à-dire nos amis vaudois, et puis, préoccupation qui a également touché le Conseil d'État. Donc, sur cette base, il a été décidé de mener une étude de plan de mobilité du Creux du Van, dans laquelle il s'agit de définir si finalement cette situation était tout à fait exceptionnelle ou alors si elle était destinée à perdurer, auquel cas il faudrait évidemment prendre des mesures très importantes. Ça c'est juste pour décrire le contexte dans lequel ça s'est fait. Ça n'était pas une raison suffisante pour freiner le projet lui-même, mais tout de même, cette réflexion ayant lieu, il a fallu prioriser. Comme vous le savez, le Conseil communal était à l'époque encore à 50% et en particulier au niveau de la mobilité, nous n'avons à ce jour encore personne au niveau de l'administration. Je parle donc au nom de la mobilité, ce dossier a dans l'intervalle été transmis au Service technique et je termine juste, je pense que Maxime tu me laisseras quand même aller jusqu'au bout par rapport à ce dossier dont je crois que j'ai eu la responsabilité en tout*

cas jusqu'à ce jour. Dans ce cadre un petit peu particulier, nous avons discuté en particulier avec le Canton du lancement de ces travaux. Aujourd'hui, les travaux sont fixés, le Canton a interdit de les réaliser pendant l'été en raison, encore une fois, de la charge de trafic importante. Pour nous, ce qui était vraiment très important de réaliser dans le cadre de ces travaux, ce n'est pas seulement les travaux eux-mêmes, mais c'est évidemment toute la gestion du trafic, notamment pour la population de Montalchez. Vous imaginez bien que ça peut amener plus de problèmes que ce que vous avez connu à Montalchez. Donc c'est ainsi que nous avons notamment eu des séances dernièrement avec notamment les Services cantonaux des transports, le Service cantonal des ponts et chaussées ainsi que CarPostal notamment pour fixer une fenêtre d'intervention en septembre – octobre de cette année. Voilà, donc dans ce contexte-là, nous devons tenir encore compte de deux-trois éléments, à savoir de la charge particulière en fin de semaine et les week-ends. Donc là aussi le Canton nous a pratiquement interdit de fermer l'accès pendant ces périodes-là. Ce qui fait que l'on a un tout petit peu revu le planning qui devrait non pas durer deux semaines comme prévu initialement mais qui devrait s'étaler de manière un peu plus réaliste sur six semaines. Évidemment, une information précise parviendra à la population en temps voulu. Voilà, donc en ce moment nous profitons de cette petite parenthèse qui nous est imposée pour peaufiner les derniers détails et nous assurer que ces travaux puissent se dérouler vraiment le mieux possible pour le bien de la population et oui la population peut légitimement s'impatienter mais on compte sur vous ici pour la rassurer par rapport à la réalisation de ces travaux attendus depuis très longtemps. »

Question écrite

M. J. Fehlbaum donne lecture de la question écrite déposée : **Question écrite (en vertu de l'art. 51 du Règlement général de commune) Installation de panneaux photovoltaïques – Aide aux propriétaires**

« Madame la présidente du Conseil général, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, la conjoncture, l'augmentation des prix, la situation économique liée à la guerre en Ukraine, l'envie de changement sont des facteurs qui donnent à réfléchir aux habitant·e·s de notre commune sur l'opportunité de recourir aux énergies renouvelables et de contribuer à la transition énergétique. De nombreux propriétaires songent sérieusement, dans un contexte de transition, à installer des panneaux photovoltaïques sur leur habitation. Mais beaucoup de questions peuvent se poser. C'est donc pour cette raison, et à l'instar de nos communes voisines qui ont déjà franchi le pas, que nous souhaitons vous demander s'il serait envisageable d'organiser, dans notre commune, une séance d'information afin d'aiguiller et éventuellement accompagner les propriétaires dans leurs démarches et leur offrir un aperçu global des avantages du photovoltaïque et des démarches à effectuer pour une éventuelle pose sur leur toit ou propriété. De telles rencontres ont déjà été organisées par les Communes de Milvignes et Neuchâtel et ont obtenu un franc succès. Serait-il possible d'organiser ce même type de support pour La Grande Béroche ? Nous vous remercions d'ores et déjà de l'intérêt que vous porterez à la présente. Donatella Vantaggio, conseillère générale pour le groupe des Verts. »

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, effectivement pour répondre à cette question, peut-être se replacer dans le contexte. Comme vous le savez, le plan intercommunal de l'énergie avance, on a la première monture qui est terminée, maintenant on s'attaque au plan d'actions. Vous pouvez bien imaginer que ce plan intercommunal de l'énergie regroupe l'ensemble des communes de la région Neuchâtel – Littoral, raison pour laquelle, pour mettre tout le monde d'accord et regrouper des gens, ça prend un peu de temps. Donc, actuellement, on est au choix de cinq fiches globales spécifiques à notre commune. Il y a notamment une fiche qui est très intéressante et qui est justement nommée « Développement du solaire photovoltaïque sur le territoire communal ». L'activité principale de la fiche : organisation des ateliers et rencontres avec les privé·e·s pour les sensibiliser à la possibilité d'exploiter leur potentiel solaire. Effectivement, la fiche va nous engager à le faire et puis, finalement, quand on a eu cette rencontre avec les Communes du Littoral, on a déjà montré, Commune de La Grande Béroche, notre intérêt à participer l'année prochaine à ces nouvelles rencontres. On a discuté, et là, je parle encore une fois au nom de la TEE, si quelqu'un de la commission souhaite prendre la parole ou m'ajuster c'est avec plaisir, mais on

a discuté, pas plus tard que la semaine dernière, de la question en l'occurrence et puis on a notamment décidé, enfin la commission a décidé, de faire un Apéro&Co dont le thème sera le photovoltaïque. Il faut que cette commission, accompagnée du Conseil communal, puisse faire cet Apéro&Co, il faut définir les contours de cet Apéro&Co. Peut-être encore une dernière information à ce sujet-là, nous avons demandé à l'une de nos collaboratrices de se rendre à Neuchâtel pour suivre cette conférence, elle a toutes les informations, elle nous a donné un retour et on partagera l'ensemble de ces informations avec la commission pour voir ce qui a déjà été fait. Encore une dernière chose, les deux Communes citées, à savoir Milvignes et Neuchâtel, ont toutes un règlement qui définit les subventions. Donc c'est-à-dire que pour le solaire photovoltaïque, vous avez droit à des subventions « premier arrivé, premier servi », c'est un règlement. Actuellement, au sein de la Commune de La Grande Béroche, on a un fond d'énergie qui a été constitué, ce fond d'énergie on peut l'utiliser mais pour l'instant il n'est pas règlementé en matière de subventions. Donc c'est effectivement quelque chose que l'on doit s'atteler à faire. Est-ce que ça sera déjà fait d'ici l'Apéro&Co qui est, à priori, prévu en novembre, je suis assez d'accord avec Madame la présidente quand elle hoche la tête, mais quoi qu'il en soit, les subventions vont petit à petit être mises au niveau de la commune de La Grande Béroche, bien entendu avec votre acceptation. Et puis, qui dit subventions, dit gestion de ces subventions et, à l'heure actuelle, nous n'avons tout simplement pas de collaborateur·trice·s au sein de l'administration qui est affecté·e·s à l'énergie. Pour votre gouverne, on discute activement avec les Communes du Littoral-Ouest à éventuellement l'engagement d'un·e délégué·e à l'énergie mais à l'échelle du Littoral-Ouest. Tout ceci actuellement ne sont que des discussions et si ça venait à se concrétiser, vous serez bien entendu consulté·e·s. Merci. »

Mme M. Tenot Nicati : « *J'ai une petite question, je m'excuse de la poser seulement maintenant, il est paru cette année à la Confédération un guide qui s'appelle « Le guide de la stratégie climatique pour les communes – Méthode en huit étapes ». Est-ce que la Commune a été mise au courant de l'existence de ce guide ? »*

M. T. Egger : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, disons qu'on sait qu'au niveau cantonal, il y a une gestion en matière de stratégie climatique. Là en l'occurrence, pour ma part, je ne connais pas, mais volontiers nous l'envoyer mais je crois qu'en préambule on peut quand même vous dire qu'on s'est déjà quand même attelés à ce défi avec votre expérience, avec votre autorité qui a accepté un certain nombre de crédits et il y a notamment deux-trois crédits substantiels qui vont vous être présentés prochainement. Notamment pour BéroCAD et l'augmentation du capital-actions relativement importante mais également la création ici même à Bevaix d'un bâtiment affecté à un chauffage à distance. Voilà, on y travaille et on estime que nous sommes assez réactifs à ce niveau-là, ça prend du temps certes mais on peut y croire et, effectivement, il n'appartient qu'à vous ensuite d'accepter ces crédits qui vont dans ce sens de relever le défi de cette stratégie énergétique. »*

M. B. Schumacher : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, si vous permettez, j'aimerais répondre à l'interpellation qu'a faite M. Rognon et juste donner une explication de pourquoi cet état de fait. Je crois que je n'ai pas été clair dans mon interpellation la dernière fois et j'aurais peut-être dû faire un plan. Tout le monde n'a pas saisi l'importance de cette grosse modification du plan de quartier de Roncinier, on en a débattu par après. Malheureusement, nous n'avons pas reçu de rapport qui aurait permis de créer un débat entre l'exécutif et le législatif au sujet de cette modification préalablement. La porte se referme aujourd'hui, le délai d'opposition est échu aujourd'hui, il n'y avait plus de moyen de pouvoir contrer cette modification de plan de quartier qui est fondamentale vu que le sens de circulation change, ce n'est pas juste une réaffectation des carrefours. C'est pourquoi, j'ai déposé une opposition que beaucoup d'entre nous ont signée et puis on verra la suite. Merci. »*

M. M. Rognon : « *Merci pour l'information, après ça ne répond pas forcément à ma question sur la nécessité de contacter la presse avant de pouvoir en discuter avec le Conseil communal. C'est un choix qui est fait et il vous appartient. »*

M. B. Schumacher : « *La presse a percuté mon interpellation et m'a contacté. »*

M. H. Assumani informe le législatif que le Conseil communal propose à tout le monde, à la fin de la séance, de sortir boire un verre vers le bus de M. J. Reift, qu'il remercie.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Hessler-Wyser** remercie pour la nomination du nouveau bureau, souhaite un bel été et lève la séance à 20h41.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum

Bevaix, le 27 septembre 2022